

**TRAVAUX SUR RESEAU ELECTRIQUE
MESURES PROVISOIRES DE CIRCULATION
RUE DU MOULIN**

ARRETE

Le Maire de la Ville de BOLBEC,
VU le titre 1 du livre 2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux pouvoirs du Maire en matière de police, notamment ses articles L.2213.1 à L. 2213.4,
VU le Code de la Route,
VU les arrêtés des 8 avril et 13 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU les arrêtés des 8 avril et 13 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1992 relatifs à la signalisation routière temporaire,
VU l'arrêté municipal n° 84 du 11 avril 2022 portant réglementation générale dans l'agglomération,
CONSIDERANT les travaux de déplacement du réseau haute tension qui seront réalisés rue du Moulin par l'entreprise INEO NORMANDIE (83 rue Eugène Freyssinet – Parc d'Activité du Mesnil – 76290 MONTIVILLIERS) pour le compte d'ENEDIS,
COMPTE TENU de la nécessité d'assurer la sécurité publique à proximité des travaux,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite rue du Moulin, tronçon compris entre l'arrière du magasin Delphi Auto et la rue Alcide Damboise, jusqu'à la limite d'Agglomération avec la commune de GRUCHET-LE-VALASSE à compter du lundi 29 août 2022 pour environ 3 mois.

ARTICLE 2 : L'entreprise INEO NORMANDIE sera chargée de la mise en place et du maintien des panneaux de signalisation et de pré-signalisation.

ARTICLE 3 : M. le Commandant de Police, M. le Directeur Général des Services et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BOLBEC, le *quatre août deux mille vingt-deux.*



Le Maire,


Christophe DORÉ